

Rapport d'Activités

Année 2016





Introduction

Chers élus communautaires, municipaux, partenaires institutionnels ou privés, citoyens de la CC DRAGA,

Afin d'améliorer le débat démocratique et la transparence, j'ai le plaisir de vous présenter le rapport d'activités de l'année écoulée.



Rédiger un rapport d'activités, c'est l'occasion de vous présenter les actions de la collectivité de l'année écoulée. Cependant, permettez-moi d'évoquer des faits importants : cette année encore, le terrorisme a frappé causant de nombreuses victimes. En effet, le 14 Juillet dernier, la France a été victime de fanatiques qui en veulent à notre mode de vie et j'en suis évidemment bien triste. Il est de bon ton de nous montrer solidaires dans ces temps difficiles et de ne pas jeter l'opprobre sur telle ou telle communauté. Je veux donc dire une nouvelle fois ma compassion aux familles des victimes de ces actes odieux et faire part de mon admiration aux forces de l'ordre pour leur action au quotidien.

Comment ne pas associer mes Vice-présidents à ces mots et les remercier tous pour leur implication au sein de la CC DRAGA. Le principe fondateur des intercommunalités réside sur la solidarité dans l'action. Les élus intercommunaux ont la totale liberté de pensée et d'expression, ainsi que également la responsabilité de leurs choix.

Ces quelques lignes afin de remercier les services de la CC DRAGA qui œuvrent chaque jour pour votre quotidien. Etre agent de la fonction publique territoriale n'est pas chose aisée, et je peux vous assurer, en mon nom, que le travail mené par les agents intercommunaux est exceptionnel. Je les remercie d'œuvrer chaque jour pour une qualité de service maximal pour tous les usagers.

Vous trouverez dans ce document un condensé de nos actions qui ont fait de cette année 2016 une année importante, tout en prenant soin de retracer la vie de l'établissement et de faire connaître les événements marquants.

Je vous souhaite à tous une bonne lecture !

Jean-Paul CROIZIER
Président de la CC DRAGA





Sommaire



La Communauté de Communes DRAGA

Qu'est-ce que l'intercommunalité	Page 4
Création et composition	Page 5
Elus Communautaires	Page 8
Fonctionnement de la CC DRAGA	Page 9
Un nouveau siège	Page 10

Pôle Administratif et Financier

Finances	Pages 11-12-13-14
Ressources Humaines	Pages 15-16-17

Pôle Développement Territorial

Développement économique	Page 18-19
Tourisme	Page 20
Habitat	Page 21

Pôle Environnement

Gestion des déchets	Page 22
Politique de l'eau	Page 23-24
Transport à la demande	Page 25

Pôle Petite Enfance-Enfance-Jeunesse

Nouveautés 2016	Page 26
Première pierre de la crèche de Saint Martin	Page 27
Evènements 2016	Pages 28-29

Communication

Nouveautés 2016	Pages 30
Tour de France 2016	Page 31

Qu'est-ce qu'une Communauté de Communes ?

Les Communautés de Communes sont des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, c'est-à-dire disposant de ressources fiscales propres. L'objectif est d'associer des communes au sein d'un espace de solidarité en vue d'élaborer un projet commun de développement et d'aménagement de l'espace.

Pour faire simple, elle exerce en lieu et place des communes membres, des compétences obligatoires, optionnelles et facultatives. Les communes peuvent transférer des compétences supplémentaires dans une démarche de satisfaction de l'intérêt général.

Une Communauté de Communes regroupe plusieurs communes sur un territoire d'un seul tenant et sans enclave. Visant à renforcer les intercommunalités, la loi NOTRe du 7 août 2015 a fait passer le seuil de constitution celles-ci de 5 000 à 15 000 habitants et prévoit qu'elles soient organisées autour de bassins de vie.

L'intercommunalité rassemble des moyens dispersés et structure des initiatives locales. Elle favorise le développement économique local et relance la politique d'aménagement du territoire.

En conclusion, il s'agit de faire à plusieurs communes ce qui ne peut être fait à l'échelle d'une seule, qui plus est lorsque celles-ci sont de petites tailles comme c'est le cas en milieu rural.



La Communauté de Communes DRAGA

Création

La CC DRAGA existe depuis le 1er Janvier 2004 suite à la délibération du 19 Décembre 2003. La Communauté de Communes est un Établissement Public de Coopération Intercommunale (E.P.C.I.). Ses règles de fonctionnement sont identiques à celles qui sont appliquées dans les communes ; elle exerce les compétences qui lui sont dévolues selon les mêmes principes et avec les mêmes pouvoirs.

Composition

En 2016, la Communauté de Communes DRAGA comptait 20 639 habitants pour 9 communes représentées (population DGF) :

Bidon (256 habitants)

Bourg Saint Andéol (7636 habitants)

Gras (756 habitants)

Larnas (343 habitants)

Saint Just d'Ardèche (1771 habitants)

Saint Marcel d'Ardèche (2633 habitants)

Saint Martin d'Ardèche (1226 habitants)

Saint Montan (2028 habitants)

Viviers (3990 habitants)



Les communes membres de la CC DRAGA en photos...

Bourg Saint Andéol



Bidon



Viviers



Saint Marcel d'Ardèche



Saint Montan



Saint Just d'Ardèche



Larnas



Saint Martin d'Ardèche



Gras

Les Etablissements Intercommunaux

Siège : Bâtiment La Marjolaine - Place Georges Courtial - 07700 Bourg Saint Andéol / 04 75 54 57 05
contact@ccdraga.fr / www.ccdraga.fr

Pôle Petite Enfance-Enfance-Jeunesse : Quai Tzélépoglou - 07700 Bourg Saint Andéol
contact.sej@ccdraga.fr / 04 75 54 30 67

Déchèterie de Bourg Saint Andéol : RD 86 - Zone de la Guigonne - 07700 Bourg Saint Andéol

Déchèterie de Viviers : Chemin des Perriers - 07220 Viviers

Agence postale de St Montan : Quartier Bauvache - 07220 St Montan

Agence postale de Gras : Le village - 07700 Gras

Agence postale de St Just d'Ardèche : Le village - 07700 St Just d'Ardèche

Agence postale de St Martin d'Ardèche : Le village - 07700 St Martin d'Ardèche

Présentation des Vice-Présidents de la CC DRAGA

Lors du Conseil du 17 Avril 2014, les conseillers communautaires nouvellement désignés devaient élire leur Président. Jean-Paul CROIZIER a été reconduit dans ses fonctions de Président, pour un second mandat consécutif. Les conseillers communautaires ont également approuvé la désignation et le nombre de Vice-Présidents (x 9) qui composent dorénavant le Bureau Communautaire, chargé d'étudier les dossiers :

- Jean François COAT en charge du développement économique et de l'emploi - adjoint au Maire de Bourg St Andéol
- Roland RIEU en charge de l'environnement et des ordures ménagères- Maire de Saint Montan
- Christian LAVIS en charge de l'urbanisme – Maire de Viviers
- Marc BOULAY en charge du tourisme – Maire de Larnas
- Bernadette DALLARD en charge de la Petite Enfance, Enfance et Jeunesse– adjointe au maire de Saint Marcel d'Ardèche
- Pierre Louis RIVIER en charge des finances – Maire de Saint Just d'Ardèche
- Daniel ARCHAMBAULT en charge de l'alimentation en eau potable, du SPANC et des digues – adjoint au Maire de Saint Martin d'Ardèche
- André VERMOREL en charge des énergies renouvelables, nouvelles technologies et transport à la demande – Maire de Bidon
- Patrick GARCIA en charge de l'habitat - Adjoint au Maire de Bourg Saint Andéol



Jean-Paul CROIZIER



de gauche à droite : M. COAT, M. RIEU, M. LAVIS, M. BOULAY, Mme DALLARD, M. RIVIER,
M. ARCHAMBAULT, M. VERMOREL, M. GARCIA



Fonctionnement de la CC DRAGA

Commissions thématiques : chaque commission est dirigée par un Vice-Président et est composée d'élus communautaires et/ou communaux

Aménagement de l'espace, Appel d'Offres, Communication, Développement Economique, Enfance Jeunesse, Energie et Nouvelles technologies, Environnement, Finances, Habitat, Ressources Humaines et Mutualisation, SPANC et Politique de l'Eau, Tourisme, Commission Intercommunale des Impôts Directs

Bureau : composé du Président et de 9 Vice-Présidents

Il étudie les propositions des commissions et prépare les Ordres du Jour des Conseils Communautaires.

Conseil Communautaire : Composé de 36 élus communautaires

Les élections de 2014 ont amené les citoyens à se prononcer sur leurs représentants communaux mais également leurs élus communautaires, qui actent les décisions, au nombre de 36.

Voici la composition du conseil communautaire de la CC DRAGA, par communes :

Bidon : Jean-Louis BREDAUT, André VERMOREL

Bourg Saint Andéol : Jean-Marc SERRE, Jean-François COAT, Valérie REVOL, Patrick GARCIA, Christine GARCIA, Maryline LANDRAUD, Régine MAITREJEAN, François DE VAULX, Jean Noel BIANCHI, Serge MARTINEZ, Michèle PREVOST

Gras : Jean-Paul CROIZIER, Catherine VALETTE

Larnas : Marc BOULAY, Bernard CHAZAUT

Saint-Just-d'Ardèche : Pierre-Louis RIVIER, Isabelle ROSIN, Brigitte PUJUGUET-GUIGUE

Saint-Marcel-d'Ardèche : Michel BOUCHON, Bernadette DALLARD, Jean-Luc MARTIN, Sonia ROBASTON

Saint-Martin- d'Ardèche : Christine MALFOY, Daniel ARCHAMBAULT

Saint Montan: Roland RIEU, Monique GARIN, Christophe MATHON

Viviers : Christian LAVIS, Mireille BOUVIER, Denis RANCHON, Christelle PEZZOTTA (en remplacement de S. Perrodin), Michel THERENE, Christian MAULAVE, Alain BARNIER

Réalisation des actions

Démolition de Vivacoop

Un siège pour la CC DRAGA !

Un siège pour la CC DRAGA ! Le projet est dans la tête du Président, Jean Paul Croizier, depuis de nombreuses années déjà. Mais avant de voir le jour, le travail est encore long. Tout d'abord, il convient de choisir l'emplacement. Les élus de la CC DRAGA ont fléché l'ancienne coopérative Fruitière Vivacoop, à Bourg Saint Andéol. Propriété de la Communauté de Communes depuis quelques années maintenant, cette friche industrielle détonnait à proximité du complexe sportif de la ville. Les élus intercommunaux ont alors décidé d'y remédier, en faisant détruire ce bâtiment. La tâche n'a pas été simple. Le bâtiment a dû être totalement désamianté, avec des méthodes de traitement très contrôlées. Puis, ce fut au tour de la toiture, de la structure du bâtiment avant d'en détruire la plate-forme, ainsi que la mise à plat du terrain. Tous ces travaux ont duré 6 mois de Juillet 2016 à Décembre de la même année. Pour information, le coût de ces travaux, comprenant toutes ces étapes, fût d'environ 200 000 euros. A ce jour, l'objectif du Président et des élus est de pouvoir améliorer les conditions d'accueil et de travail de la collectivité, ainsi que de diminuer les frais de fonctionnement actuels couteux, conséquence de la multiplication des sites. Affaire à suivre !



Aides aux Communes

En 2016, la CC DRAGA est venu en soutien des communes de Saint Montan à hauteur de **25 000 euros** concernant l'élargissement de la route touristique d'Eylieux, ainsi qu'à la Commune de Viviers pour un montant de **95 000 euros** sur l'opération de dragage du Port de Plaisance. Ces aides spécifiques se rajoutent aux versements annuels aux communes membres d'un montant de **3 millions d'euros**, ce qui représente **plus de 30 % des dépenses de fonctionnements de la CC DRAGA**.





Pôle Administratif et Financier Finances

Comment rester ambitieux dans un contexte de rigueur budgétaire ?

Les comptes administratifs 2016 de la CC DRAGA ont été votés lors de la session du Conseil Communautaire du mois d'Avril 2016. Les dépenses d'investissement du budget principal s'élèvent à plus de 3,5 millions d'euros et les dépenses de fonctionnement s'élèvent à près de 10 millions d'euros. Compte tenu de la faible croissance économique et du poids du déficit public, l'Etat français est entré en phase de rigueur budgétaire et sollicite la participation financière des collectivités territoriales au redressement des comptes publics. Cela se traduit par une baisse des dotations de l'Etat : près de 120 000 € de nouvelle diminution de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) entre 2015 et 2016 (630 000 € de baisse cumulée depuis 2011), réduction qui n'est pas compensée par le faible dynamisme des bases de fiscalité (perte de 40 000 euros de la Cotisation à la Valeur Ajoutée des Entreprises). Cette situation impose aux collectivités de tout mettre en œuvre pour maîtriser et optimiser leurs charges de fonctionnement.

Maintien d'un programme d'investissements ambitieux

Pour 2016, les élus ont souhaité maintenir **un programme d'investissements ambitieux concernant les équipements nouveaux** : près de 2 millions d'euros ont été dépensés et plus de 800 000 euros restent engagés sur l'exercice :

- 2eme versement concernant la section de la Via Rhôna du territoire
- Skate Park à Saint Marcel d'Ardèche
- Réhabilitation des locaux Enfance Jeunesse et notamment la crèche de Bourg Saint Andéol et le local jeunes « Loft » de Viviers
- Achat de panneaux lumineux d'informations
- Démolition du bâtiment « Vivacoop » et études pour la Construction d'un siège,
- Construction de la déchetterie de BSA et son accès routier
- Poursuite du programme de mise en place de Colonnes Semi Enterrées (CSE)
- Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (Versement de subventions)
- Travaux de la crèche de Saint Martin d'Ardèche

Equilibre des dépenses et des recettes de fonctionnement : une équation difficile à tenir

La stabilisation des dépenses de fonctionnement est difficile à atteindre compte tenu des prérogatives nouvelles confiées à la CC DRAGA (évolutions réglementaires), la mise en œuvre de dispositifs programmés antérieurement (exemple : OPAH, adhésion au SCOT), le soutien à la dynamique du territoire notamment sur le volet touristique ainsi que la mise en place d'actions nouvelles comme la participation à l'organisation du passage du Tour de France. **En 2016, les élus ont décidé d'une augmentation des taux de fiscalité directe pour la première fois depuis la création de la CC DRAGA en 2004.** Cette décision tient compte des perspectives d'évolution des recettes et des dépenses sur les années à venir. La baisse des dotations se poursuivra au moins en 2017 avec une réforme importante de ses dotations dont l'impact individuel sur les comptes des collectivités n'est aujourd'hui pas chiffré. Du côté des dépenses, si certaines actions 2016 sont ponctuelles, nul doute que les compétences nouvelles induites par la loi NOTRe viendront peser sur le budget de la Communauté de communes à l'avenir : aire d'accueil des gens du voyage, Gemapi (Gestion des milieux aquatique et protection contre les inondations) Plan local d'Urbanisme Intercommunal...La CC DRAGA adopte donc une gestion raisonnée et rationalisée.

Pôle Administratif et Financier Finances

Le budget principal se définit par défaut. Il comprend l'ensemble des recettes et des dépenses de la collectivité qui n'ont pas vocation à faire l'objet d'un budget annexe. Le budget principal permet en particulier de gérer toutes les activités relevant de services publics administratifs. Les budgets annexes, distincts du budget principal proprement dit, mais votés par l'assemblée délibérante, doivent être établis pour certains services locaux spécialisés (eau, SPANC, zones d'activités). Ces budgets permettent d'établir le coût réel d'un service et de déterminer avec précision le prix à payer par ses seuls utilisateurs pour équilibrer les comptes.

Budget Principal / Fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe toutes les dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement des services, c'est-à-dire toutes celles qui reviennent régulièrement dans l'année et qui se consomment dans l'année.

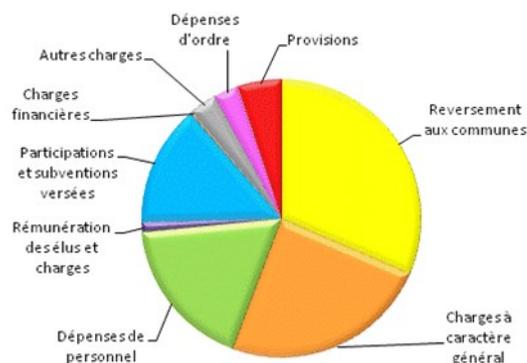
Exemple de dépenses : dépenses de personnel, fournitures et consommation courante (papeterie, carburant, téléphone,...), petit entretien (nettoyage, réparations), participation aux charges des organismes extérieurs (syndicats), intérêts des emprunts...

Exemple de recettes : dotation globale de fonctionnement, impôts et taxes, subventions perçues, valorisation des déchets, participation des familles aux activités Enfance Jeunesse...

Les dépenses de fonctionnement : 9 816 693,12 €

Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 9 816 693,12 € dont 9 547 617,24 € de dépenses réelles et 269 075,88 € de dépenses d'ordre.

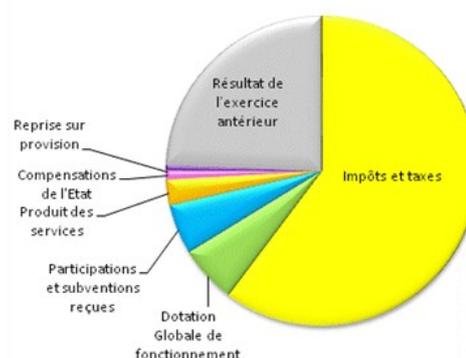
Dépenses réelles :	9 547 617,24 €
Reversement aux communes	3 091 971,76 €
Charges à caractère général	2 373 640,37 €
Dépenses de personnel	1 744 559,12 €
Rémunération des élus et charges	113 838,11 €
Participations – subventions versées	1 390 709,22 €
Charges financières	15 071,53 €
Provisions	500 000,00 €
Autres charges	317 827,13 €
Dépenses d'ordre	269 075,88 €



Les recettes de fonctionnement : 13 548 892,92 €

Les recettes de fonctionnement se sont élevées à 13 548 892,92 € dont 10 246 583,96 € de recettes réelles et 7 771,30 € de recettes d'ordre ; l'excédent de l'exercice antérieur étant de 3 294 537,66 €

Recettes réelles :	10 246 583,96 €
Impôts et taxes	8 153 370,24 €
Dotation Globale de fonctionnement	812 089,00 €
Participations et subventions reçues	715 412,85 €
Produit des services	366 070,86 €
Compensations de l'Etat	120 025,00 €
Reprise sur provisions	2 000,00 €
Recettes diverses	77 616,01 €
Recettes d'ordre	7 771,30 €
Résultat de l'exercice antérieur	3 294 537,66 €



Autofinancement : Le solde des recettes et des dépenses de fonctionnement permet de dégager un autofinancement de 3 732 199,80 €

Pôle Administratif et Financier Finances

Budget Principal / Investissement

La section d'investissement regroupe toutes les dépenses et recettes relatives à des opérations non répétitives. Elles comprennent essentiellement des opérations d'équipement qui se traduisent par une modification de la valeur et de la consistance du patrimoine de la Collectivité.

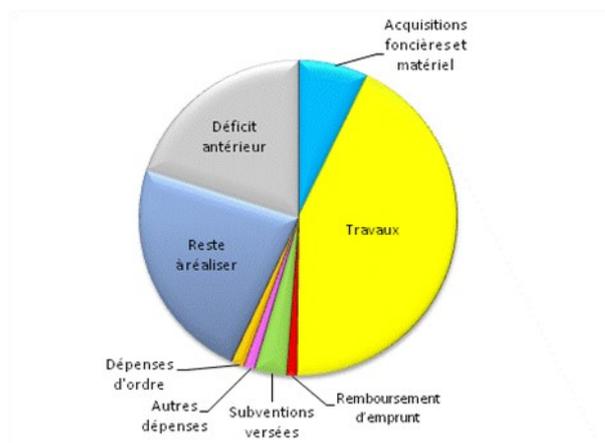
Exemple de dépenses : frais d'étude, acquisition de meubles et immeubles, travaux, remboursement du capital des emprunts, versement de subventions d'équipement.

Exemple de recettes : fonds de compensation de la TVA, subventions d'équipement reçues, emprunt,...

Les dépenses d'investissement : 3 597 768,71 €

Les dépenses d'investissement se sont élevées à 3 597 768,71 € dont 1 999 659,88 € de dépenses réelles, 48 768,75 € de dépenses d'ordre et 826 571,35 € de restes à réaliser ; le déficit de l'exercice antérieur étant de 722 768,73 €

Dépenses réelles	1 999 659,88 €
Acquisition foncières et matériel	257 752,27 €
Travaux	1 546 974,80 €
Remboursement d'emprunt	37 367,77 €
Subventions versées	116 945,44 €
Autres dépenses	40 619,60 €
Dépenses d'ordre	48 768,75 €
Restes à réaliser	826 571,35 €
Déficit exercice antérieur	722 768,73 €



Les recettes de d'investissement : 3 695 654,61 €

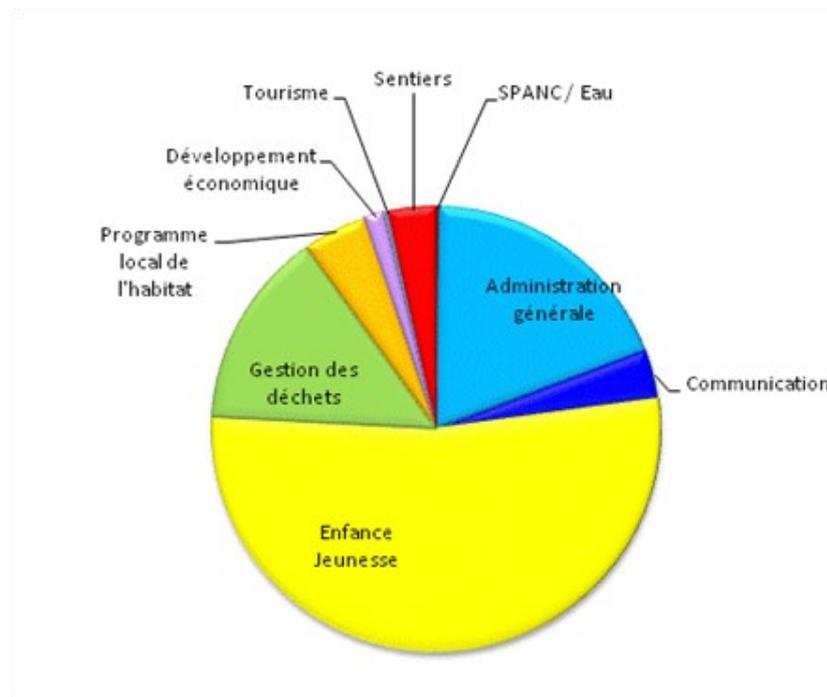
Les recettes d'investissement se sont élevées à 3 695 654,61 € dont 2 826 231,23 € de recettes réelles, 310 047,33 € de recettes d'ordre et 780 276,90 € de restes à réaliser.

Recettes réelles	2 826 231,23 €
FCTVA	320 749,00 €
Subventions reçues	207 210,45 €
Emprunt	200 000,00 €
Excédent de fonctionnement capitalisé	1 877 344,93 €
Recettes d'ordre	310 073,33 €
Restes à réaliser	780 276,90 €

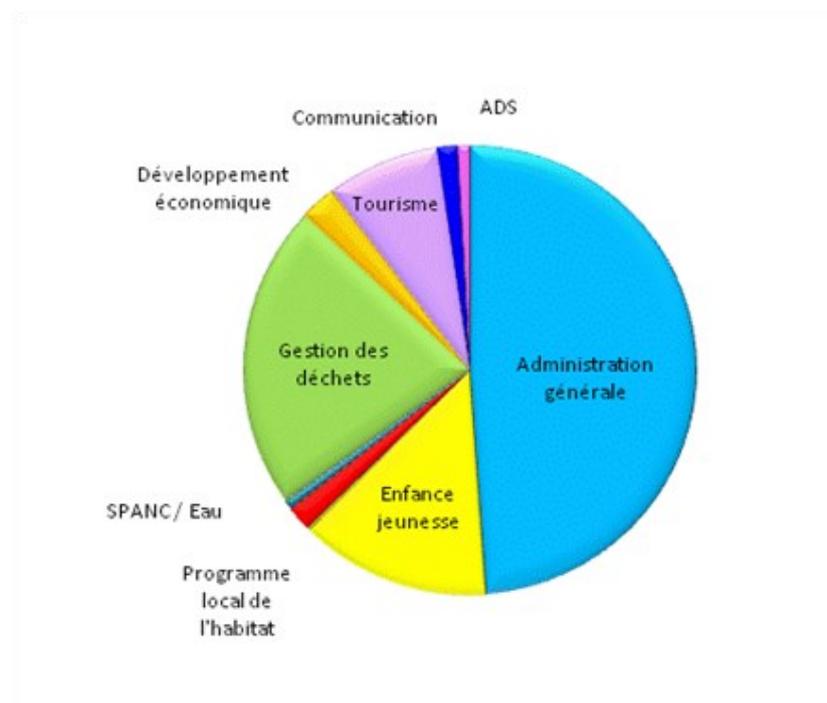


Autofinancement : Le solde des dépenses et recettes d'investissement ne fait pas apparaître de besoin de financement.

Dépenses réelles d'investissement par secteurs (+ reste à réaliser)



Dépenses réelles de fonctionnement par secteurs



Pôle Administratif et Financier Ressources Humaines

L'effectif permanent de la CC DRAGA s'élève à 47 agents au 31 décembre 2016.

Présentation générale de l'effectif permanent

Evolution de l'effectif

L'évolution des effectifs entre 2004 et 2015 est étroitement liée aux différents transferts de compétences et choix de mode de gestion intervenus au cours de cette période :

2006 : Création des agences postales intercommunales

2008 : Développement économique, renfort administratif

2009 : Gestion en régie des déchetteries

2011 : Programme local de l'Habitat, SPANC

2012 : Transfert du personnel Enfance-Jeunesse

2014 : Transfert de la compétence Tourisme (Délégation de la gestion à un EPIC / Personnel transféré et immédiatement détaché vers l'OTI)

2015 : Création du service d'instruction du droit des sols

2016 : Recrutement d'un développeur économique

Une organisation par pôles de compétences

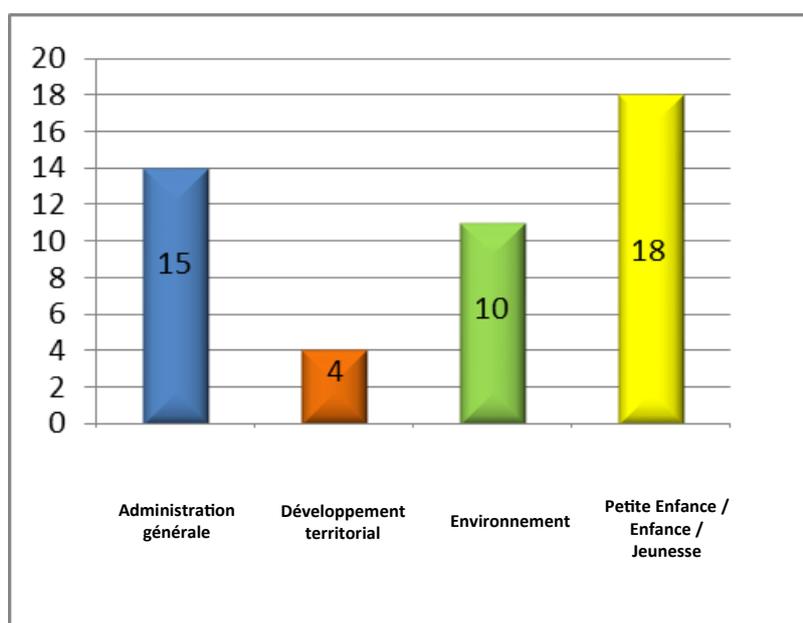
L'organisation des services de la communauté de communes est répartie selon 4 pôles de compétence :

Administration générale : accueil, finances, ressources humaines, agences postales

Environnement : collecte et traitement des déchets, Alimentation en Eau Potable, SPANC, services techniques

Petite Enfance/Enfance/Jeunesse : petite enfance, accueil de loisirs, actions jeunes

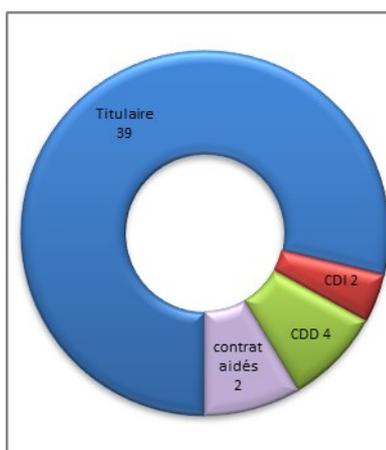
Développement territorial : développement économique, aménagement de l'espace, politique de l'habitat, tourisme, énergies et nouvelles technologies



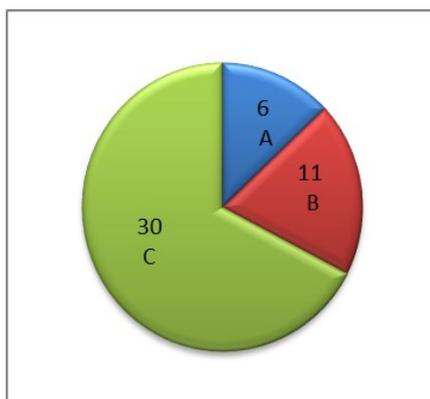
Pôle Administratif et Financier Ressources Humaines

Répartition de l'effectif par statut, catégorie et filière

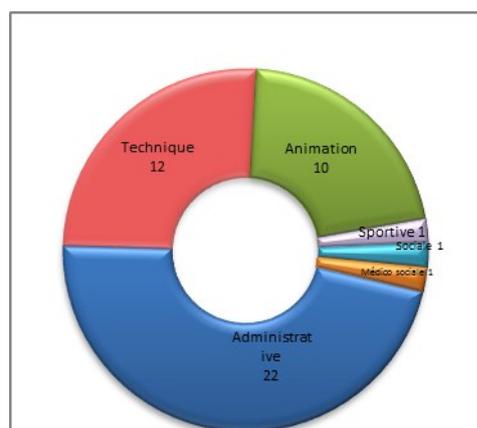
La grande majorité des agents de la CC DRAGA est titulaire de la fonction publique territoriale. Cela garantit la stabilité des effectifs et des actions engagées.



Effectif par statut



Effectif par catégorie



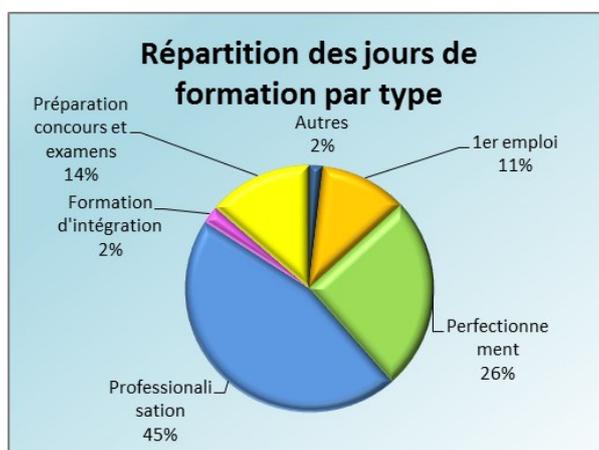
Effectif par filière

La formation des agents

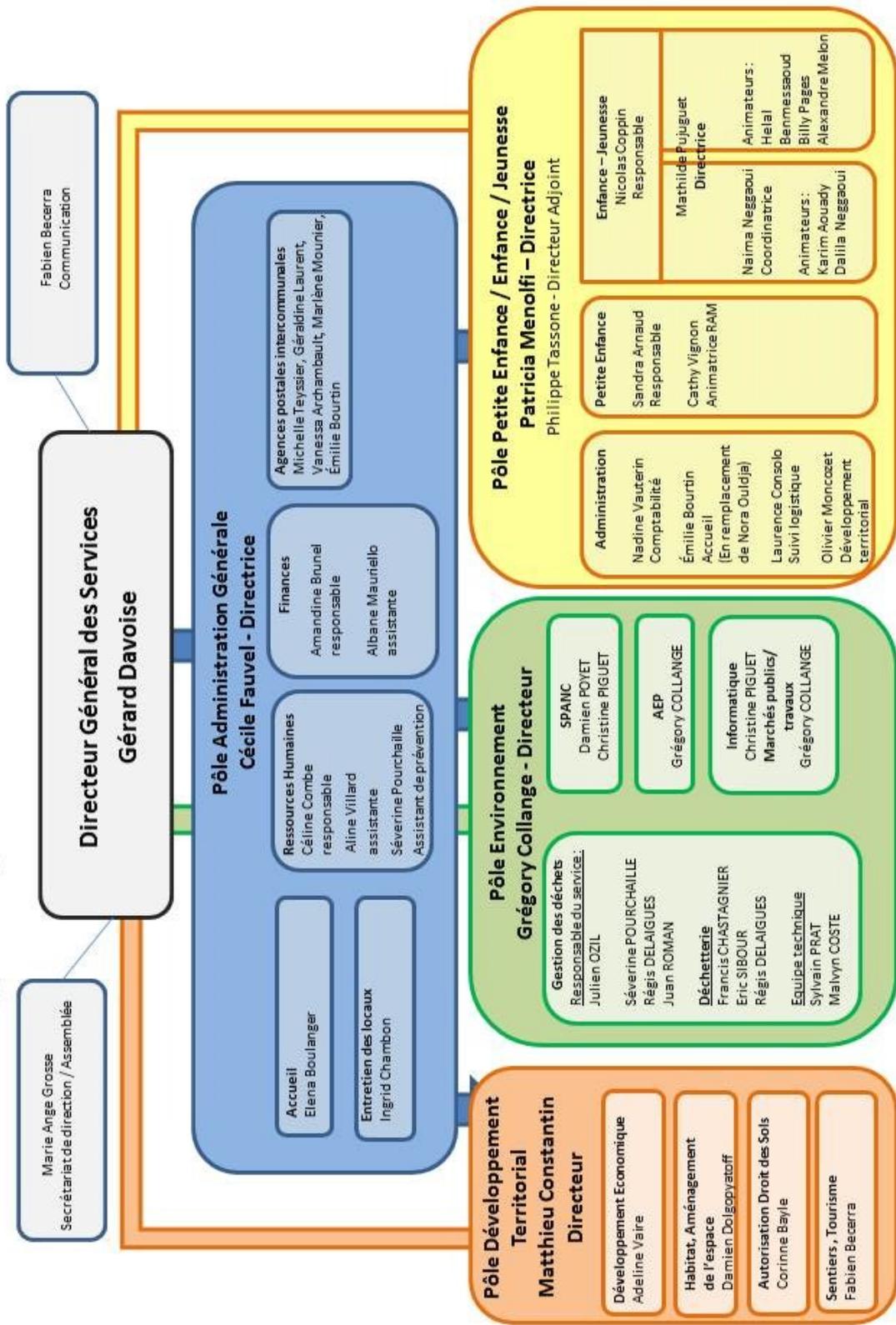
Au total 218,5 jours de formation ont été suivis par les agents de la CC DRAGA, répartis en 115 sessions et bénéficiant à **43 agents**. Aussi, la CC DRAGA organise dans ses locaux des formations ouvertes à ses agents ainsi qu'aux personnels communaux.

- Nb de sessions organisées en 2016 : 6
- Nb de jours de formations : 11,5

Thématiques : Formation 1^{ers} secours / Formation gestes et postures liées au travail sur écran / Formation des Assistants de Prévention / Formation Loisirs et Adolescents / Formation Gestion du temps et des priorités.



Organigramme CC DRAGA



Développement territorial

Mise en place d'une bourse des locaux et terrains

Un moteur de recherche dédié aux activités économiques a été mis en place sur le site internet de la CC DRAGA afin de vous permettre de visualiser les terrains, locaux et fonds de commerce disponibles sur le territoire de la Communauté de Communes DRAGA. Plusieurs filtres sont à votre disposition : vous pouvez sélectionner un bien selon sa nature, le type de transaction, la commune sur laquelle il est implanté ou encore effectuer une recherche par surface. Les résultats de recherche peuvent également être classés selon ces critères. Une fois un ou plusieurs biens identifiés, les personnes intéressées peuvent contacter la CC DRAGA pour être mis en relation avec le propriétaire ou le(s) commercialisateur(s) mandaté(s).

Nature	Transaction	Commune	Surface min
Filtres Supprimer le filtre			
Terrain	BOURGS SAINT ANDOLÉ	Vente	1812
Local d'activités	BOURGS SAINT ANDOLÉ	Vente	1479
Local d'activités	BOURGS SAINT ANDOLÉ	Vente	1700
Commune	VIZIGES	Location	100
Terrain	Bourg Saint Andolé	Vente	1000
Local d'activités	LE TREIL	Location	119
Commune	SAINT JUST D'ARDÈCHE	Vente	210
Commune	VIZIGES	Vente	35
Local d'activités	BOURGS SAINT ANDOLÉ	Location	143

1er salon de la création d'entreprises : un succès !

La Communauté de Communes DRAGA a organisé en partenariat avec Pôle Emploi et la Mission Locale un salon dédié à la création d'entreprise, le 29 novembre 2016, à Saint Marcel d'Ardèche. Le salon a été conçu autour de six pôles, qui correspondent au parcours du créateur d'entreprise. De l'émergence de l'idée, au financement, en passant par la fiscalité, une vingtaine d'exposants ont répondu présents pour accéder aux diverses demandes de des quelques 350 visiteurs de cette journée. Ce salon était ouvert à tous, quel que soit le stade de réflexion ou de maturation du projet de création d'entreprise. Pour parfaire les connaissances des porteurs de projet, deux conférences ont été organisées l'après-midi : l'une sur la micro-entreprise, et l'autre sur le choix du statut juridique. Cette initiative a permis à la Communauté de Communes et à ses partenaires organisateurs de soutenir activement la création d'entreprise. Cette manifestation a également bénéficié du soutien de la Région Auvergne Rhône-Alpes.

Les six pôles du salon et les exposants

Affiner votre idée : Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre de Métiers et de l'Artisanat, Carrière Formation Conseil (prestataire d'aide à la création d'entreprise), AMESUD (économie sociale et solidaire), Chambre d'agriculture

Financer votre entreprise : Pôle emploi, Initiative Seuil de Provence (prêts d'honneur), ADIE (micro-crédit), établissements bancaires, Cap emploi (emploi des personnes handicapées), Réseau Entreprendre (prêts d'honneurs)

Se renseigner sur la fiscalité : Régime Social des Indépendants, URSSAF

Choisir son statut juridique : experts comptables, société de portage salarial

Réaliser les formalités administratives : assureur, Carrière Formation Conseil (prestataire d'aide à la création d'entreprise), Chambre de Métiers et de l'Artisanat

Implanter son entreprise : Communauté de Communes DRAGA, pépinière d'entreprises Espéridou / Le Faisceau Sud



Développement Territorial

Autorisation du droit des sols: Une deuxième année constructive

Le service d'Autorisation du Droit des Sols (instruction des permis de construire, certificats d'urbanismes) a été créé en janvier 2015 suite à la décision de l'Etat de ne plus remplir cette fonction. La CC DRAGA a donc mis sur place un service commun permettant à huit des neuf communes de l'intercommunalité de bénéficier d'une continuité de service. En 2016, le service a instruit **487 dossiers soit 50 de plus que l'année précédente**. Cette année 2016 fut importante également suite aux évolutions législatives de la loi ALUR et NOTRe.

Sentiers de randonnée pédestre : une pérennisation actée !

La CC DRAGA est compétente en matière de gestion des sentiers de randonnée depuis 2004. L'objectif des élus a été de tout mettre en œuvre pour rendre ces sentiers pérennes dans le temps. Pour ce faire, il convient de les faire inscrire au Plan Départemental de Randonnée Pédestre. Et ce fut chose faite en 2016 ! En outre, la CC DRAGA a conventionné avec le SGGA pour assurer des missions de mises en état de ses sentiers et de renouvellement de matériel. L'édition d'un topoguide également a été lancée.

Opération Mobilité 2016-2018

L'importance de l'activité vélo sur le territoire ardéchois n'est plus à prouver. La Communauté de Communes DRAGA avait fait le choix de participer en 2015 à l'opération « Découvrez la Via Rhôna et ses territoires à vélo électrique » en partenariat avec la CNR et la société Vélogik. Celle-ci avait pour but de mettre la Via Rhôna en valeur en favorisant son utilisation grâce à la mise à disposition de vélos électriques. L'opération avait été un succès et avait obtenu l'adhésion des acteurs touristiques. En 2016, l'Opération a changé de nom : elle devient « Opération Mobilité 2016-2018 ». Cette mutation a entraîné également un changement en profondeur de ces objectifs : elle devient annuelle (saison touristique et hivernale), et répond à des objectifs de développement de l'économie autour de ce secteur en favorisant l'implantation d'entreprises. La CC DRAGA a donc décidé de continuer son action autour de cette thématique. Des partenariats ont donc été noués avec des acteurs touristiques locaux : Itinéraires Vivarais, le Relais du Vivarais, la Robe Rouge et le Camping du Lion pour la période estivale.

L'opération hivernale a été mise en place en Novembre 2016. Les associations Bourg en Transition, ECATE et Itinéraires Vivarais ont proposé au Président de la CC DRAGA de mettre en place « Un vélo électrique pour 1 euro par jour ». L'idée était simple : mettre en place des initiations à la pratique du Vélo électrique et laisser à disposition du public, pendant 15 jours, un vélo électrique. L'objectif étant de favoriser cette pratique et de faire la promotion des déplacements doux. Le bilan est positif et sera reconduit en 2017.



L'Office de Tourisme Intercommunal DRAGA

L'Office de Tourisme Intercommunal DRAGA a été créé le 1er Janvier 2014, date à laquelle les communes ont transféré la compétence Tourisme à l'intercommunalité. Il est le résultat de la fusion de quatre OT existants du territoire (Viviers, BSA, St Martin d'Ardèche et Larnas). Il est piloté par un Comité de Direction composé de 17 personnes : 9 élus et 8 professionnels du tourisme.

L'action de l'Office de Tourisme Intercommunal DRAGA s'organise autour de plusieurs axes stratégiques :



- Un accueil qualitatif et maîtrisé
- Une offre qualifiée, attractive, favorisant les retombées économiques
- Un plan de communication et de promotion adapté, ciblé et mesuré
- Un office de tourisme structuré, professionnel et ancré dans son territoire
- Un service réceptif renforcé autour d'une offre enrichie

Le tourisme s'appréhende aujourd'hui en terme d'économie, il devient donc un axe majeur de développement du territoire. Ce constat conforte donc les élus dans le choix du transfert de cette compétence afin d'avancer au même rythme, dans l'intérêt général.

Faits notables de 2016 : Participation à l'organisation Tour de France 2016, obtention du label famille Plus pour la commune de Saint Martin d'Ardèche, obtention du label Vignoble et découverte, de nombreuses visites guidées thématiques...

Un rapport plus complet est consultable sur le site de la CC DRAGA.



Référence plan d'actions 2015 - 2017



BILAN D'ACTION 2016





Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat

Un première bilan satisfaisant

La Communauté de Communes DRAGA s'est engagée dans une opération d'amélioration de l'habitat et de renouvellement urbain (OPAH RU) pour 5 ans (2015-2020). L'OPAH a pour objectif d'aider les propriétaires à rénover leur logement grâce à des aides aux travaux, un accompagnement technique et une assistance administrative. L'OPAH s'adresse aux propriétaires privés qui occupent leur logement ou qui le mettent en location pour les aider à engager des travaux de rénovation de qualité et économes. Les axes d'intervention prioritaires de l'opération sont : la rénovation des logements dégradés et vacants, le développement d'une offre locative nouvelle de logements à loyers maîtrisés, l'amélioration de la performance énergétique des logements, la lutte contre l'habitat indigne et le maintien à domicile des personnes âgées (ou handicapées). La première année de fonctionnement représente un volume d'activité important en matière d'expertise et de conseils techniques, aide à la définition de programmes de travaux.

- **227 personnes renseignées, conseillées, informées et accompagnées dans leurs démarches.**
 - 145 propriétaires occupants
 - 68 propriétaires bailleurs
 - 4 copropriétés
 - 10 non définis à ce jour.
- **124 visites effectuées ayant données lieu à de nombreux diagnostics, en préparation des dossiers à venir.**
- **529 140 € de subventions obtenues pour la réalisation des travaux dans le cadre de l'OPAH**
- **Un taux d'aide moyen de 65 % pour les propriétaires occupants,**
- **Un taux d'aide moyen de 29 % pour les propriétaires bailleurs**
- **1.5 M€ de travaux engagés dans les logements**
- **Pour les propriétaires occupants, un montant moyen de travaux par logement: 19 278 € TTC**
- **Pour les propriétaires bailleurs, un montant moyen de travaux par logement: 97 895 € TTC**
- **42 logements rénovés dans le cadre de l'OPAH**
- **Un gain cumulé, équivalent à la consommation moyenne annuelle de 10 foyers français.**

Une action spécifique de lutte contre l'habitat indigne

Le volet « habitat indigne » permet aux communes de bénéficier de l'appui de l'opérateur pour qualifier les situations puis engager les démarches auprès des propriétaires. Un partenariat permanent a été instauré entre les services de l'Anah, la CC DRAGA, les communes, l'ARS, la DDT, le Pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne, les travailleurs sociaux et la CAF afin de mettre en œuvre des actions visant à résorber les situations recensées. Durant la première année d'OPAH, 7 signalements indignité ont été portés à la connaissance de l'opérateur. Ce volet de l'OPAH doit permettre de traiter les situations rencontrées.

Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information des Demandeurs

Depuis le 01 Janvier 2016, tout EPCI doté d'un Programme Local de l'Habitat approuvé (PLH) est dans l'obligation de mettre en œuvre un Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information des Demandeurs (PPGDLSID) associant l'Etat, les communes membres et les bailleurs sociaux du territoire. Aussi la communauté de communes a mis en œuvre par délibération du conseil communautaire un PPGDLSID qui définit les orientations destinées à assurer la gestion partagée des demandes de logement social et à satisfaire le droit à l'information des demandeurs, en fonction des besoins en logement social et des circonstances locales, les actions permettant la mise en œuvre de ces orientations, auxquelles sont associés les bailleurs sociaux, l'Etat, les réservataires de logements sociaux, et éventuellement d'autres personnes morales intéressées (ADIL, associations de locataires, associations œuvrant pour l'insertion par le logement, etc.).

Parmi les action notables de ce PPGDLSID figure la mise en place obligatoire d'un service d'information et d'accueil des demandeurs de logement, comportant un lieu d'accueil physique des personnes bénéficiant du droit à l'information. Celui-ci a été mis en place au CCAS de Bourg Saint Andéol en partenariat avec la commune.

Environnement Gestion des déchets

La déchèterie intercommunale de Bourg Saint Andéol en service !

C'est la grande satisfaction de l'année ! Après un peu moins d'une année de travaux, la nouvelle déchèterie de BOURG SAINT ANDEOL est terminée. Avec cette nouvelle déchèterie, la CC DRAGA s'est dotée d'un nouvel outil capable d'offrir aux usagers une proximité et une qualité de service nécessaires pour notre territoire et ses habitants. Ce projet est issu de la volonté de la CC DRAGA d'assumer son rôle face au défi environnemental. L'investissement sur le site de la déchèterie de BOURG SAINT ANDEOL était devenu une obligation avec l'évolution exponentielle des tonnages de déchets collectés (75 % des déchets du territoire), tandis que les filières de recyclages se sont multipliées. Il était donc nécessaire de répondre efficacement à la demande et permettre un rendement efficace. En outre, la communauté de communes s'est inscrite dans une démarche environnementale accrue en lien avec l'association ECATE, en aidant financièrement celle-ci sur le projet de Ressourcerie et en dédiant un espace physique à cette valorisation. Le coût de cet investissement est de **1 141 742,05 euros TTC**. Le financement est assuré par la CC DRAGA avec le soutien financier du Conseil Général de l'Ardèche et de la Région Rhône Alpes.



De nouveaux points de collecte en CSE en 2016 !

L'objectif de l'installation est de remplacer les colonnes aériennes en mauvais état par des conteneurs semi-enterrés (CSE). Chaque point de collecte semi-enterré est composé de tous les flux (emballages, papiers, verres et ordures ménagères) ce qui permet aux usagers une gestion plus simple du tri. En 2016, les travaux pour 3 points de collecte ont ainsi été engagés:

- Bourg Saint Andéol, Chemin de la Lauze. Montant : 42100€ TTC
- Saint Just, Route de Saint Martin. Montant : 33600€ TTC
- Saint Marcel, Place Hongroise

Le coût total de ces points de collecte représente donc environ 117 000€ TTC.



Rapport sur le prix et la qualité
du service public d'élimination
des déchets ménagers 2016



www.ccdraga.fr

Pour plus d'informations sur la gestion des déchets de la CC DRAGA, un rapport détaillé est en ligne à www.ccdraga.fr ou disponible sur demande au siège de la CC DRAGA.

Service Public Assainissement Non-Collectif

Le SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) a été transféré à la CC DRAGA le 12 septembre 2011, conformément à la loi sur l'Eau du 3 janvier 1992. Le service est doté d'un budget annexe au budget principal de la Communauté de Communes.

Tout immeuble existant ou à construire, affecté à l'habitation ou à un autre usage, et qui n'est pas raccordé à un réseau public de collecte des eaux usées, doit être équipé d'une installation d'assainissement non collectif, destinée à collecter et à traiter les eaux usées domestiques qu'il produit, à l'exclusion des eaux pluviales. Le SPANC est concerné par 2 349 installations d'ANC, pour un nombre total d'habitants résidents sur le territoire de 20 639 habitants (source DGF).

Le Service Public d'assainissement Non Collectif a pour mission de contrôler les installations existantes avec une périodicité de 8 ans. Le service assure également l'instruction des dossiers d'ANC dans le cas des installations neuves et des réhabilitations. Il fournit au pétitionnaire une attestation de conformité, pièce indispensable pour le dépôt du permis de construire.

Dans le cas d'une vente, le SPANC doit être informé rapidement afin que les techniciens puissent venir contrôler l'installation et fournir au propriétaire le compte-rendu de la visite à destination du notaire.

Les chiffres clés de 2016

235 contrôles d'installations existantes

15 installations neuves

12 dossiers de réhabilitations subventionnés

95 dossiers en cours de réalisation

Un budget de 58 000 euros de fonctionnement

67 000 euros de recettes



**Rapport sur le prix et la qualité
du service public d'assainissement
non collectif 2016**



www.ccdraga.fr

Pour plus d'informations sur le Service Public Assainissement Non-Collectif de la CC DRAGA, un rapport détaillé est en ligne à www.ccdraga.fr ou disponible sur demande au siège de la CC DRAGA.

www.ccdraga.fr

Alimentation en Eau Potable

Cette compétence est la plus ancienne de la Communauté de Communes : elle était déjà exercée par l'ex-SIVOM du canton de Bourg St Andéol. Les opérations concernent autant le captage, le traitement, la distribution, que la recherche et la préservation de la ressource. Le Conseil Départemental de l'Ardèche et de l'Agence de l'Eau sont des partenaires privilégiés et contribuent au financement de certaines opérations. Chaque année, la CC DRAGA investit plus de 2 millions d'euros sur cette compétence.



Les délégataires, la SAUR pour la commune de Viviers, et Véolia pour les autres communes, produisent des rapports consultables sur le site www.ccdraga.fr ou à la demande à l'accueil de la CC DRAGA.



Transport à la demande

En matière de transport, le Conseil Départemental délègue partiellement sa compétence aux collectivités (communes ou communautés de communes) souhaitant mettre en place un service de transport local spécifique (transport à la demande). La CC DRAGA est donc, depuis 2014, organisateur délégué de transport.

En conséquence, la Communauté de Communes définit les jours de fonctionnement, itinéraires, les points d'arrêts, les horaires et la tarification. Le Conseil Départemental intervient en appui financier et technique.

Comment ça marche ?

Il suffit d'appeler la centrale de réservation au 04 75 91 34 86 du lundi au vendredi (sauf jours fériés) entre 8h30 - 12h00 et 14h00 -17h00 et au plus tard la veille du trajet avant 17h (pour un trajet le lundi, pensez-y au plus tard le vendredi précédent avant 17h).

Je donne :

- mon nom
- le nombre de personnes à prendre en charge
- un numéro de téléphone où être joignable
- la commune de prise en charge et le point d'arrêt
- présentation à l'arrêt choisi. Le véhicule «Sept ici» (logo sur la carrosserie) me prend à l'heure choisie
- paiement du trajet dans le véhicule «Important»

Tarif unique : Aller - retour 3 euros.



Petite Enfance-Enfance-Jeunesse

Le « Loft », nouvel espace jeunesse sur Viviers !

PORTES OUVERTES

LOCAL JEUNES VIVIERS

ANIMATIONS POUR TOUS

bubble foot, wii,
baby foot, ping pong...
GRATUIT

JEUDI 21 AVRIL

DE 15h00 à 18h00

SUIVI DU VERRE DE L'AMITIE

Pôle
Enfance
Jeunesse

draga

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

LEZARDER

Après un espace créé à Bourg-Saint-Andéol, c'est au tour de Viviers de voir la mise en place d'un espace où la jeunesse peut se retrouver. Dans l'ancien dojo, la CC DRAGA et la mairie ont décidé d'installer ce centre auparavant présent à la salle des moulinaiges. Il est installé près du stade qui, a vu dans l'année la construction d'un city stade. L'inauguration a été faite en présence de Jean-Paul Croizier, Président de la CC DRAGA et de Christian Lavis, maire de Viviers, accompagnés de plusieurs élus. Le coût des travaux est de 62 345 € auxquels il faut rajouter la réalisation par les agents de la CC DRAGA de la rampe PMR. Des portes ouvertes ont été organisées le jeudi 21 avril de 15 heures à 18 heures afin de permettre à chacun de découvrir la salle de jeux.



Premier futsal fluo !

Samedi 5 Novembre 2016, au complexe sportif à St Marcel d'Ardèche, a eu lieu le 1er tournoi de Futsal Fluo, organisé par le pôle Petite Enfance-Enfance-Jeunesse de la Communauté de Communes DRAGA. Le principe était simple : le gymnase était plongé dans le noir total et les joueurs pouvaient se repérer grâce aux lignes, ballons, chasubles fluo qui réfléchissaient à l'aide d'une lumière noire. Le tout animée par un jeune DJ : Killian Gouyon.

Dix équipes ont participé à cet événement : trois équipes CC DRAGA, une équipe d'animateurs, les accueils de jeunes de Montélimar, Donzère, Mondragon, Caderousse, Valence-Romans et Avignon. En tout environ 80 jeunes âgés de 14 à 17 ans. Le tournoi placé sous le signe du fair-play et du respect s'est déroulé dans un très bon état d'esprit. Les joueurs les plus respectueux de la soirée ont pu participer à un match « all stars » les opposant aux animateurs et remporté un t-shirt. La finale du tournoi a opposé Montélimar à Donzère et c'est Montélimar qui a remporté la 1ere édition en s'imposant 4-0.



Lézarder Jeunes

TOURNOI DE FUTSAL FLUO

Au complexe sportif Intercommunal à Saint Marcel d'Ardèche

Samedi 5/11/2016

de 16h30 à 22h00

Vivez
l'expérience unique
« lumière noire »

Informations et
Inscriptions
GRATUITE par email
(mcoppin@ccdraga.fr)

draga

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

LEZARDER

Petite Enfance-Enfance-Jeunesse

Première pierre de l'équipement multi-accueil de Saint Martin d'Ardèche

La compétence Petite Enfance-Enfance-Jeunesse est devenue intercommunale en Mai 2012. Depuis, beaucoup de choses ont changé dans le paysage et l'organisation de ce secteur d'activité. Le 11 Mars dernier, le Président Jean-Paul CROIZIER, assisté de Bernadette DALLARD (Vice-Présidente à l'Enfance Jeunesse) et de Christine MALFOY, Maire de Saint Martin d'Ardèche, a posé la première pierre du futur équipement multi-accueil de Saint Martin d'Ardèche.

Il est important de souligner l'effort consenti par la Communauté de Communes DRAGA sur l'exercice de cette compétence, permettant l'accueil des enfants dans de bonnes conditions, favorisant l'éducation des citoyens de demain. Les élus du territoire, Pascal Terrasse, Député de l'Ardèche, l'association les Ardèchoux et son président Alain Gualazzi, ainsi que son directeur Eric Vassal étaient également de la partie. L'objectif de ce nouvel équipement est d'accueillir une vingtaine d'enfants mais également de se transformer en Pôle multi-activités en réservant des espaces qui permettront d'accueillir les temps collectifs des assistantes maternelles du Relais Petite Enfance.

Le coût de cet investissement est d'environ 1,2 millions d'euros pour 511m² de surface en remplacement des 37m² actuels. Il convient de remercier la Commune de Saint Martin d'Ardèche qui a fait don à l'euro symbolique du terrain nécessaire pour la construction de cette crèche, et souligner le soutien de l'Etat, du Département de l'Ardèche ainsi que de la CAF Ardèche.



Petite Enfance-Enfance-Jeunesse

Evènements de l'année 2016

Les Journées de la Petite Enfance

Les 1er et 2 Avril dernier s'est déroulée la 3ème édition des Journées de la Petite Enfance ! Fort du succès des 2 années précédentes, la CC DRAGA a reconduit la formule sur deux jours dédiés à la petite enfance et à ses acteurs.

Cette manifestation avait pour principal objectif de créer du lien et de maintenir un évènement convivial, vecteur d'échanges, d'interactions entre les familles, les jeunes enfants du territoire, les collectivités, et les intervenants. De nombreuses structures et organismes ont travaillé dur au quotidien en relation avec la CC DRAGA. Cet évènement permet de valoriser la richesse et la diversité des actions mises en œuvre en direction des familles. Il permet également de mettre en synergie l'ensemble des acteurs du secteur, professionnels et gestionnaires bénévoles des services et structures à travers une démarche de construction commune d'un évènementiel autour du thème de la Petite Enfance.

Deux jours, deux ambiances !



Terres des Mômes

La Communauté de Communes DRAGA a organisé la 11ème édition du Festival Terre des Mômes le Dimanche 22 Novembre 2016. Comme son nom l'indique, c'est une journée festive pour les enfants mais également leurs parents, l'occasion rêvée de passer un moment en famille, de 3 à 99 ans ! Pour rappel, cet évènement célèbre chaque année l'anniversaire de la Déclaration Universelle des Droits de l'Enfant, en ayant pour objectif de sensibiliser les adultes et leurs enfants. De nombreuses animations étaient au programme autour de cet évènement devenu incontournable sur le territoire ! Une fois n'est pas coutume, le Complexe Sportif Intercommunal de Saint Marcel d'Ardèche a accueilli une vingtaine de jeux sur tables, des jeux gonflables, mini-voitures, un mur d'escalade...En clair, tous les ingrédients nécessaires pour voir des centaines d'enfants courir, sauter et grimper, s'amuser en toute sécurité !



Evènements de l'année 2016

Deux Nouveautés !

Inauguration du Skate Park

C'est lors de la Fête « Lézarder Jeunes » que le skate park intercommunal a été inauguré en présence de Michel Bouchon, maire de la Commune de Saint Marcel d'Ardèche, de la Vice-Présidente du Département, Christine Malfoy, du député Pascal Terrasse, de la Vice-Présidente du Pôle Petite Enfance-Enfance –Jeunesse de la Communauté de Communes DRAGA Bernadette Dallard et de son Président Jean-Paul Croizier, ainsi que de nombreux élus locaux. Ce beau projet, installé à Saint Marcel d'Ardèche a été co-construit par et pour les jeunes de la CC DRAGA, avec le soutien de la Région. L'espace de rencontres et pratiques urbaines est un succès à en juger par la fréquentation de ce site depuis sa mise en service.



Théâtre forum : les addictions chez les jeunes, parlons-en !

Une soirée théâtre forum et conférence a été organisée le Vendredi 29 avril 2016 au Foyer Municipal à Bourg-Saint-Andéol. Le théâtre forum, initié par Augusto BOAL au Brésil dans les années 70, est un théâtre-débat utilisé pour tenter de résoudre collectivement des problèmes de société. Cette technique est une nouvelle forme de débat en action, qui touche au vécu et interpelle le public qui devient "spect-acteur". Depuis le mois de janvier 2015, un collectif nommé groupe acteurs jeunesse du territoire DRAGA a été constitué, composé de nombreux participants (deux collègues et le lycée ; le pôle enfance jeunesse de la communauté de communes DRAGA, le service médiation de la commune de Bourg-Saint-Andéol, l'ADSEA, le CMS de BSA, et les « jeunes »). L'objectif était de sensibiliser parents, jeunes et professionnels sur la consommation de cannabis et les addictions chez les jeunes. Un thème choisi suite à différents constats (Observatoire régional de la santé, territoire DRAGA...). Pour atteindre leur objectif, les organisateurs ont fait intervenir un comédien professionnel, Raphael Faure, et un Médecin en addictologie, le docteur Millier. Celui-ci a tenté de donner les clés aux parents pour leur permettre de repérer certains signes de leur enfant en cas de consommation de produits illicites ou d'addiction. Cette soirée fut un succès. A noter la participation active du Conseil Départemental à ce beau projet.





Communication

La communication de la CC DRAGA c'est :

- 10 lettres intercommunales aux thèmes variés, reprenant toute l'actualité des Pôles de la CC DRAGA
- 12 pages CC DRAGA dans la Tribune afin de combler le déficit d'information intercommunal dans les zones éloignées.
- Organisation d'évènements tels que les vœux à la population, ou des inaugurations...
- Une planification annuelle
- Des articles de presse chaque semaine sur les 3 journaux locaux, quotidiens ou hebdomadaires
- Une communication qui tend vers les nouvelles technologies de l'information et de la communication notamment à travers l'installation de panneaux lumineux à BSA, à Saint Just d'Ardèche et Viviers
- Une présence sur les réseaux sociaux de plus en plus forte
- Un site internet mis à jour régulièrement, une refonte lancée en 2016
- Une commission communication qui s'est réunie deux fois en 2016
- Un travail en collaboration avec les services de la CC DRAGA (OPAH, gestion des déchets, EJ, politique de l'eau...)



Un exemple de mutualisation réussie : l'achat de panneaux lumineux d'information !

La Communauté de Communes DRAGA, la Commune de Bourg Saint Andéol et la Commune de Saint Just d'Ardèche ont acheté des panneaux lumineux d'information par le biais d'un fond de concours (50% chacun de la somme d'investissement et de fonctionnement). Ceux-ci sont installés depuis le mois d'octobre 2015 et permettent de donner des informations communales et intercommunales à la population. L'objectif étant de répondre au devoir d'information et de transparence de la vie politique locale. Le fournisseur de ces panneaux est la société LUMIPLAN, choisie après avoir répondu à une offre sur les plates formes de marché publics.

Remise de chèques de Enchères Festives 2015

La remise de chèque des Enchères Festives 2015 s'est déroulée le 11 Février dernier à la salle de la Cité du Barrage de Saint Montan ! Pour rappel, 1 000 euros ont été récoltés pour l'association « Au fil du Rhône », qui agit pour le maintien d'un lien social pour les personnes âgées et 3 000 euros pour « le Centre Ressource de Montélimar » qui, lui, ouvre sur le soutien aux personnes victimes de Cancer.

Jean-Paul CROIZIER, Président de la Communauté de Communes DRAGA et Jean-Claude DUPPERIN, Président du Rotary Club BVT, co-organisateur de cet évènement ont tenu à rappeler que l'organisation de cet évènement est rendu possible grâce à l'aide des vigneron participants qui consentent des réductions sur le prix de vente. Ils ont également remercié tous les acheteurs et Maître Plaucheur, huissier de justice de Viviers, en charge de l'animation des Enchères.



Tour de France 2016 Une belle image de l'Ardèche !

Une joie immense ! Voici en quelques mots le sentiment qui a envouté l'Ardèche au moment de l'évocation du Tour de France sur ses terres ! Le Tour, c'est la 3ème épreuve sportive au monde après la Coupe du Monde de Football et les Jeux Olympiques ! C'est toute l'Ardèche qui s'est mis au diapason pour faire de cet événement un moment inoubliable et c'est grâce à l'action de tous que cet événement de renommée mondiale s'est tenu au mois de Juillet 2016 sur notre territoire, et plus précisément entre la commune de Bourg Saint Andéol et la Caverne du Pont d'Arc. Au-delà de l'aspect sportif, c'est fut bien évidemment une chance pour la CC DRAGA et toutes les parties prenantes à ce projet, d'accueillir une telle organisation. Cela montre que le territoire est attractif. De plus, les retombées médiatiques ont été au rendez-vous et nous ont permis de promouvoir l'Ardèche dans sa globalité, ainsi que notre savoir faire local (gastronomie, œnologie, tourisme dans son ensemble, pratique des sports de nature...). Pas moins de 6 heures de direct, 2 000 journalistes, 600 médias différents, une diffusion dans 190 pays...En gros, plus de visibilité en une journée que ce que l'on pourrait espérer de mieux dans toute une vie. La commune de Bourg Saint Andéol, l'Office de Tourisme Intercommunal et la Communauté de Communes DRAGA, ainsi que le Département sont satisfaits de ce qui a été proposé autour de cet événement malgré, et cela est une évidence, les conséquences de l'attentat du 14 Juillet à Nice, veille de la tenue de notre étape, et à une météo capricieuse.





Communauté de Communes DRAGA

**La Marjolaine
Place Georges Courtial
07700 Bourg Saint Andéol**

Adresse mail : contact@ccdraga.fr

Site internet : www.ccdraga.fr



www.ccdraga.fr